



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Decembre 2019			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 05	Yvoy le Marron P.P.9 G.P.13km	Parking: Place de l'Eglise	D. Le Petit
Dimanche 08	Marche du Téléthon Départ salle des fêtes à partir de 8h.		
Jeudi 12	Lamotte Parc Equestre P.U.9km	Parking: Parc Equestre à 9h Repas resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Jeudi 19	Menestreau en Vilette Le Ciran P.U.11km	Parking: Salle des fêtes A droite en arrivant	B. Richard
Jeudi 26	Lamotte Le Canal P.P.8 G.P.12km et plus..	Parking: Le Canal Départ de la rando 9h	D. Le Petit
Janvier 2020			
Jeudi 02	Lamotte Les Hauts Noirs P.U.10km	Parking: Le Canal Départ rando 9h	D. Le Petit
Jeudi 09	La Ferté Beauharnais P.P.8 G.P.11km	Parking: Etang communal	D. Le Petit
Mardi 14	Reunion 11h groupe de travail		
Jeudi 16	La Marolle en Sologne P.P.9 G.P.11km	Parking: Place de l'Eglise	D. Le Petit
Vendredi 17	Après-midi récréatif salle du stade des Bruyères 14h30		
Jeudi 23	Center Parc P.P.7 G.P.10km	Parking: Rte de Chaumont à G. après l'entrée de Center Parc	D. Arrachepied
Vendredi 24	Galette des Rois salle des fêtes 15h30 Inscription obligatoire avant le 09 janvier. <u>Pour ceux qui viennent au voyage à Blériot Plage 2ème versement 120€ par personne</u>		
Jeudi 30	Lamotte Stade P.P.8 G.P.12km	Parking: Stade Départ rando 9h	D. Arrachepied

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou Daniel Lepetit tél : 02 54 83 70 76

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2019-2020

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.